

Votation populaire fédérale du 27 septembre 2020

Un engagement ferme en faveur de la voie bilatérale

En rejetant clairement l'initiative de limitation, les électeurs suisses se sont prononcés aujourd'hui en faveur de la libre circulation des personnes et par là même, pour la poursuite de la voie bilatérale.

Un engagement ferme en faveur de la voie bilatérale

La population suisse s'est aujourd'hui prononcée, en refusant clairement l'initiative de limitation, pour la poursuite de la voie bilatérale. Le PBD va continuer à se mobiliser pour poursuivre cette voie de manière constructive.

Oui à l'acquisition de nouveaux avions de combat

La votation sur l'arrêté de planification relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat répondait à une exigence du PBD : le peuple devait rendre une décision de principe à ce sujet. Le oui des électeurs est également un signe clair en faveur de l'armée et de ses tâches constitutionnelles.

Oui au congé de paternité

Le congé de paternité de deux semaines adopté aujourd'hui est une nouvelle étape vers une répartition équitable du travail rémunéré et non rémunéré. Un congé de paternité défini légalement permet aux PME d'être mises sur un pied d'égalité avec les grandes entreprises qui peuvent aujourd'hui déjà offrir et s'offrir un congé paternité.

Non au relèvement de la déduction fiscale générale pour enfants

Il n'a malheureusement pas été possible de convaincre la population électorale que l'augmentation des déductions pour enfants aurait permis de concilier plus facilement famille et travail et d'atténuer le manque de personnel spécialisé. Le PBD va sans aucun doute continuer à se mobiliser pour un allègement en faveur de la classe moyenne et des familles qui ne peuvent profiter d'aucune déduction.

Non à la révision de la loi sur la chasse

Dans une campagne de votation très forte au niveau émotionnel, les opposants à la loi sur la chasse ont réussi à réduire la nouvelle loi à la question des règles relatives au loup. Les avantages de la nouvelle loi comme l'amélioration des espaces vitaux des animaux sauvages et le soutien des réserves ornithologiques, des zones protégées et des couloirs réservés aux animaux sauvages par la Confédération sont passés à la trappe. La révision de la loi sur la chasse qui date de 1986 est indispensable et est à nouveau reportée de plusieurs années.

Auskunft:

Nationalrat Martin Landolt, 079 620 08 51

Nationalrat Lorenz Hess, 079 356 59 26